

Image not found or type unknown



charges copropriete. petits et gros travaux. loi pinel . copropriete. charges locataire ou bailleur

Par **toni**, le **29/06/2019** à **15:41**

la copropriété m'incombent des appels de fonds de "chemisage et curage" dans l'immeuble dans lequel je loue les murs d'un local commercial de ma propriété bien sûr. qui doit payer ?? moi ou le locataire ?? sagit il d'entretien, de petites ou grosses reparations?? selon la loi pinel ?? dans les annexes du contrat de bail initial datant de il est bien préciser que les travaux de grosses ou petites reparations ds les lieux loués ou dans l'immeuble sont à charge du locataire. merci